

Monsieur Bernard Lalos
Commissaire Enquêteur
Mairie de Huillé-Lézigné

Angers, le 4 octobre 2019

Objet : déposition sur le projet de parc photovoltaïque

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Sauvegarde de l'Anjou, fédération départementale membre de France Nature Environnement, a pour habitude de soutenir le développement des énergies renouvelables et ce pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par la France et la région des Pays de la Loire en matière de production d'énergies renouvelables.

Sur ce type de dossier nous regardons bien entendu la qualité de l'étude d'impact et vérifions si les bases réglementaires sont respectées (par exemple la séquence Eviter-Réduire-Compenser) et si les principes de base que nous défendons en matière de biodiversité le sont aussi.

A la lecture du dossier qui nous est présenté dans le cadre de cette enquête publique, nous relevons hélas et ce dès le départ **un point rédhibitoire pour notre association : le projet de parc photovoltaïque composé de deux sous-secteurs s'implantera sur des terres agricoles et naturelles.**

Alors oui, une partie des parcelles ont été exploitées sous forme de carrière pendant plusieurs années et donc transformées par l'action de l'homme mais ces parcelles ont été rendues à la nature lors de la fermeture de la carrière. Certaines « *ont été transformées en étangs artificiels qui abritent des formations végétales humides diversifiées* » (page 62 de l'étude faune/flore (document n°7)) et d'autres rendues à l'activité agricole avec la remise en prairie de parcelles.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retour à la nature et à une activité agricole de terres utilisées pour l'extraction de granulats. Cela correspond à ce que nous défendons ; **le zéro artificialisation nette de notre territoire.**

Ce projet vient donc artificialiser de nouveau ces parcelles alors même qu'elles ont été rendues à une activité agricole avec des éléments naturels où la biodiversité est présente.

Le porteur de projet l'écrit lui-même dans la présentation qu'il fait : page 61 de l'étude faune/flore (document n°7) : « *Par conséquent, il est possible de conclure sur le fait que le projet de parc photovoltaïque de LÉZIGNÉ se trouve au sein même d'un corridor écologique et d'un réservoir de biodiversité. Une attention particulière lors de l'élaboration du projet devra être portée au maintien de ces enjeux sur la zone.* »

Ce projet n'aurait jamais dû être imaginé sur un tel secteur. La Sauvegarde de l'Anjou encourage les porteurs de projets de parcs photovoltaïques à les installer sur des espaces déjà artificialisés comme les toitures, parkings... ou sur d'anciennes friches industrielles comme les anciens centres d'enfouissement technique par exemple.

Cette position n'est pas nouvelle. La Sauvegarde de l'Anjou dans sa déposition à l'enquête publique relative au projet de PLUi Anjou Loire Sarthe avait indiqué en fin septembre 2018 ceci :

« Photovoltaïque (Lézigné) : situé sur le même site, ce projet recèle les mêmes enjeux de biodiversité. L'utilisation d'espaces naturels et agricoles ne devrait être qu'un ultime recours après

épuisement des autres possibilités d'installation de panneaux. Notamment, les règlements de zones industrielles et commerciales devraient intégrer des obligations d'équipement photovoltaïque de tout nouveau bâtiment.

Les pré-études fournies pour chaque projet [de carrière] omettent de préciser les effets du déploiement simultané de ces projets. Les impacts seraient d'autant plus importants qu'ils réduiraient considérablement la résilience des milieux touchés. »

Séquence Eviter-Réduire-Compenser

Eviter : pour éviter tout impact sur la biodiversité et l'environnement **ce secteur n'aurait pas dû être choisi** par le porteur de projet. C'est ce que nous avons exposé sur le point précédent.

Réduire : le porteur de projet a essayé de travailler au mieux en découpant son plan d'implantation selon les enjeux environnementaux qu'il a estimé devoir prendre en compte. Ce plan d'implantation a pour objectif de réduire l'impact environnemental mais plusieurs qualifications de niveau d'enjeux ne nous semblent pas opportunes et des cortèges floristiques et avifaune n'ont pas été pris en compte.

De plus, clôturer l'équivalent de 16 hectares sur un site reconnu comme situé « *au sein même d'un corridor écologique et d'un réservoir de biodiversité* » ne nous semble pas opportun dès lors que cela provoquera un effet barrière préjudiciable au déplacement des espèces. Des mesures de réduction de cet impact seraient à proposer.

La réduction des impacts est donc loin de nous satisfaire.

Compenser : une seule mesure de compensation est proposée ; la plantation d'un linéaire de 100 mètres de haie et ce en compensation de l'abattage d'un arbre isolé. **Cette mesure de compensation n'est à la hauteur des enjeux environnementaux globaux relevés sur ce secteur et ce au regard des impacts réels qu'aurait ce projet s'il venait à se réaliser.**

Effets cumulés

Le porteur de projet a essayé d'étudier les effets cumulés que pouvait avoir son projet. Cela est détaillé à la page 192 de l'étude d'impact faune/flore (document 7) : « *Le recensement des projets et aménagements à effets cumulés potentiels a été réalisé dans un rayon de 10 km autour du projet de parc photovoltaïque de Lézigné. Pour cela, une consultation de l'indexation numérique des avis de l'autorité environnementale de la DREAL Pays de la Loire a été réalisée. Cette démarche a permis de mettre en évidence l'absence d'autres projets de parcs photovoltaïques dans les 10km autour du site* ».

Pour notre association, les effets cumulés sont aussi à regarder sur les autres types de projets et pas seulement les projets de parcs photovoltaïques existants ou à venir. **Le porteur de projet aurait dû regarder les autres activités récentes ayant artificialisé le territoire et les autres projets qui risquent d'artificialiser des terres agricoles et naturels sur le secteur géographique.**

Cela n'a pas été fait, nous le regrettons et demandons à ce que cette analyse soit faite par le porteur de projet.

Pour les différentes raisons exposées ci-dessus, **notre association exprime un avis défavorable.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves LEPAGE
Président de la Sauvegarde de l'Anjou

